

Le genre et les autres rapports sociaux inégaux

I - Le point de départ : un constat

Face aux multi-inégalités dans lesquelles sont pris et prises les individu-e-s de nos sociétés, la pensée, ainsi que les différents dispositifs, sont séparés, la plupart du temps, chacun selon **UN** champ : « femmes », « immigration », « personnes âgées ou dépendantes », « choix sexuel », etc.

Cette séparation présente l'intérêt de permettre de creuser et d'analyser en profondeur ce qui se passe dans chacun de ces champs et ce travail est bien entendu à maintenir. Mais les individus que nous sommes appartenent en fait à **plusieurs champs** à la fois: nous sommes, par exemple : femme ou homme (majoritairement, il y a aussi des inter-sexes), mais aussi immigré-e ou pas , nous faisons partie de tel ou tel groupe social, nous sommes hétérosexuel-les ou pas, nous présentons ou non un handicap, etc.

Cela nous introduit à devoir penser la question de nos « identités » ou de nos situations comme le fruit d'entités multiples, composites et complexes.

De même, le droit français peut-être et la jurisprudence, en tout cas, vont être appelés à évoluer : pour le moment, l'habitude fait que l'on porte plainte contre **UNE** discrimination ; on ne sait pas encore traiter de la multi-discrimination qui se passerait à l'occasion d'un même fait, contrairement à d'autres systèmes juridiques, plus en avance de ce point de vue. Au Canada, notamment, la Commission des droits de la personne de l'Etat de l'Ontario a rendu public, en 2001, un rapport sur l'usage de « *l'approche intersectionnelle de la discrimination pour traiter les plaintes relatives aux droits de la personne fondées sur des motifs multiples* »... On peut y lire aussi que cette approche « *permet de reconnaître l'expérience particulière de discrimination due à la **confluence des motifs en cause** et d'y remédier* »¹.

II - Une entrée par la notion de *Rapports Sociaux*

Nous avons dit que nous appartenons à plusieurs champs : chacun des champs évoqués ci dessus constitue, en fait, ce que l'on peut appeler un **rapport social inégal**. Je vais choisir aujourd'hui cette porte d'entrée là, celle de la notion de Rapports Sociaux pour poursuivre cette introduction.

Ces rapports sociaux sont tous producteurs d'inégalités par rapport au modèle considéré comme « **normal** », c'est à dire celui qui correspond à la **norme sociale dominante** dans une société, à savoir dans notre cas : être « blanc », de sexe masculin, d'âge moyen (« jeune » ou « vieux », ça semble poser problème !), sans handicap, hétérosexuel, etc.

Si vous faites partie du « *noyau central placé en position dominante* », vous avez toutes les chances de votre côté ; en revanche, plus vous vous en éloignez et plus vous allez rencontrer de **risques** (et non plus de « chances ») d'être l'objet d'inégalités, de discriminations, de stigmatisations et de difficultés d'accès aux droits divers et variés qui sont reconnus en principe à tous et toutes par la société.

Chacun de ces rapports sociaux constituent une **construction sociale** de l'inégalité et sont, de fait, des rapports de pouvoir. Ils se combinent dans leurs effets sur les individus ; ils sont imbriqués et fabriquent des configurations particulières selon la situation que l'on cherche à étudier. Or, il s'agit bien de « *comprendre les bases de leur fonctionnement, de leur origine et de leur reproduction* »² afin de pouvoir agir dessus le plus efficacement possible.

Commençons par celui qui est le premier pour nous, Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité : « *le rapport social entre les sexes* » ou dit autrement « *de genre* ». Dire ce qui se passe dans la relation d'inégalité entre femmes et hommes **avec ce vocable de « genre »**, c'est une façon de faire ressortir que ces inégalités ne sont pas relatives à la **nature** des individus, qu'elles ne sont donc pas « **naturelles** », dans ce sens, mais qu'elles résultent d'une **construction sociale** de ce que les sociétés attribuent au féminin et au masculin, aux femmes et aux hommes.

Sur la base de différences biologiques réelles, qui existent entre hommes et femmes, chaque société bâtit son système de **différenciation** sociale, économique, politique, culturelle... qui vient **se surajouter** aux différences biologiques et qui aboutit à une répartition sexuée des pouvoirs, des fonctions, des rôles et images, des stéréotypes, etc., différenciés aussi, selon le sexe auquel on appartient. Du sexe biologique, on passe ainsi à la construction d'un « *sexe social* » (c'est-à-dire : « *le genre* »)³.

Comme ce système d'attribution est inégal et hiérarchique, cela produit une série de ce que l'on appelle aussi des discriminations, directes ou indirectes (ces dernières étant d'ailleurs beaucoup plus insidieuses, et difficile à détecter, que les premières).

Le principe organisateur de ce rapport social de genre est la **division sexuelle du travail social** qui attribue, en gros, et malgré tous les changements qui sont intervenus dans notre société : le travail de

reproduction familial et domestique, non rémunéré, aux femmes⁴; le travail productif, rémunéré et valorisé, **plus** les fonctions de représentation au niveau des différents pouvoirs, à la gent masculine.

Si nous abordons maintenant le fait migratoire et les rapports entre les différents groupes du point de vue de « l'origine », nous rencontrons un **autre système de construction des inégalités**. Cependant, toutes les immigrations et toutes les origines ne sont pas elles-mêmes à égalité ; selon les immigrations considérées, il y aura, là encore, de la différence de traitement : une Américaine ou une Hollandaise ne vivra pas la même situation qu'une Africaine, par exemple.

Si nous introduisons de surcroît, dans notre analyse, le fait d'appartenir à telle ou telle origine socio-économique, nous abordons encore un autre système de hiérarchie, fondées et organisées autour d'autres principes de fonctionnement, d'autres situations **d'inégalités**.

Ce raisonnement pourrait se poursuivre pour toutes les « *différences par rapport au noyau principal* » dont nous parlions plus haut.

III - Ces rapports sociaux sont imbriqués : ils se conjuguent

Dans la réalité, et comme nous l'avons dit précédemment, les personnes auxquelles nous avons affaire, et les personnes que nous sommes, appartenons **simultanément** à plusieurs de ces cercles producteurs d'effets, **mais** ceci de façon complexe.

En effet, parfois se cumulent des effets de genre, de classe et d'origine qui vont tous dans le même sens. Par exemple, une femme, originaire d'Afrique et n'ayant pas fait d'études court le risque d'occuper le « **Bas de l'échelle** », pour reprendre le titre d'un ouvrage qui a pour sous- titre « **La construction sociale des situations subalternes** »⁵.

A l'exact opposé de cette catégorie, nous trouverons, statistiquement parlant, les personnes qui cumulent tous les atouts du fait d'appartenir, dans tous les champs, à la position dominante : le « bon » sexe, le « bon » âge, la « bonne » origine, la « bonne » sexualité, (« bon » entre guillemets, bien entendu).

Mais parfois, les personnes mixent des effets contradictoires de plusieurs rapports sociaux. Ainsi, une femme, présentant un handicap, ayant fait des études supérieures et appartenant à un milieu social dit « favorisé » : là, le jeu des différentes forces, tirant soit vers la « chance » et l'inclusion, soit vers le « risque », vont se combiner de façon plus complexe.

Nous ne sommes pas **que** devant des phénomènes de cumul et d'addition lorsque nous voulons nous attaquer à cette question de **l'articulation** des effets des différents rapports sociaux entre eux. Il va s'agir, souvent, de combinaisons et d'intrications qui doivent être assez finement analysées si nous voulons bien comprendre —et donc agir sur— ces faits producteurs d'inégalités et de rapports de pouvoir.-

IV- Subir/agir dans le cadre de ces rapports sociaux

Un dernier point, pour terminer : face aux différents rapports sociaux qui déterminent nos vies pour une bonne partie, les acteurs et les actrices ne font pas **que** les subir, nous avons également à prendre en compte tous les phénomènes de refus, de révolte, de lutte, de remise en question (collective ou individuelle) ou de résistance, justement, face à leurs effets préjudiciables. C'est là tout un autre pan de l'analyse qui serait à mener...

Béatrice Borghino
chargée d'études à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - PACA

Introduction à une conférence sur la *Multi-discrimination* (Marseille - 06.02.07).

Reproduit avec l'accord de l'intéressée

¹ Cf. Poirer Christian, *Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques : quelques enseignements du débat nord américain*, Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol 21, 2005 (1), pp 195-226_

² Audoin Anne, *La lutte contre la double discrimination à l'emploi- Recueil et analyse de bonnes pratique*, Rapport réalisé pour la DPM, Bureau de l'emploi et de la formation, Été 2006

³ Cf. le « *On ne naît pas femme, on le devient* » de Simone de Beauvoir ; on peut en dire autant pour le fait d'être homme.

⁴ Autrement appelé, au niveau européen et dans certaines études : le « care » = le « prendre soin ».

⁵ Sous la direction de Pierre Cours-Saliès et Stéphane Le Lay, Éditions *Erès*, 2006.